

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU MALI

Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)

Un Peuple – Un But – Une Foi

**PROPOSITION D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR
L'ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION DES CEREALES
AU MALI**

Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali

à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM

Avril 2009

INTRODUCTION

Situé au cœur de l'Afrique de l'ouest, le Mali, avec ses 1 240 000 Km² et ses 13 millions d'habitants, est un pays continental, sans débouché sur la mer. Il appartient à l'ensemble des pays du Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), caractérisé par un climat de type tropical, semi- aride avec une très longue saison sèche (8 à 9 mois) et une courte saison des pluies. Cette dernière dépasse rarement 4 mois (juin à septembre) avec un régime pluviométrique des plus faibles et des plus irrégulières. Les quantités de pluies sont très variables d'une zone à l'autre (200 mm au nord et 1200 au sud).

Son économie repose essentiellement sur le secteur agricole qui occupe près de 56% de la population active, contribue pour 37% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) et fournit 28% des recettes d'exportation (FAOSTAT 2009 ; Banque Mondiale 2009).

Malgré un potentiel important (43,7 millions d'hectares de terres utilisables pour l'élevage et l'agriculture dont 2,2 millions de terres irrigables), les performances de cette agriculture restent modestes au regard de l'évolution des besoins de consommation et le Mali enregistre des crises alimentaires répétitives.

Ainsi suivant un rapport du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI) (Conway et al, 1997), si les rendements actuels ne s'amélioraient pas, les pays en voie de développement vont enregistrer à l'horizon 2025 un déficit de 700 millions de tonnes dont la moitié en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne.

La crise alimentaire que nous vivons actuellement vient confirmer ses prévisions avec une insuffisance de l'offre sur le marché sous régionale et une envolée des prix des produits de base.

Pour juguler cette situation, les autorités maliennes ont mis un accent particulier sur la production à travers des actions volontaristes visant à dégager des surplus de production. Ces mesures bien que pertinentes ont été handicapées par l'absence d'une stratégie concertée de commercialisation des productions, notamment le riz dont le Mali est déficitaire.

En effet, toute stratégie de production doit être soutenue par une stratégie appropriée de commercialisation. Ainsi au regard des leçons apprises à partir de l'initiative riz où l'absence de stratégie véritable de commercialisation depuis sa conception a beaucoup amenuisé l'impact des actions entreprises sur les consommateurs, il est apparu opportun d'engager des réflexions sur la stratégie à promouvoir dans le cadre des actions futures du gouvernement. C'est dans cette optique qu'à l'initiative du Commissariat à la Sécurité Alimentaire(CSA), un groupe de réflexion a été constitué pour débattre de la question et proposer des éléments de stratégie tout en prenant en compte des éléments du schéma de commercialisation élaboré dans le cadre de l'initiative riz.

Le présent document qui en fait la synthèse est structuré comme suit :

- Contexte national et international affectant la sécurité alimentaire ;
- Politique nationale de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté et éléments de réponse à la crise alimentaire ;
- Défis et enjeux de la sécurité alimentaire au Mali ;
- Stratégies de commercialisation.

1. Contexte national et international affectant la sécurité alimentaire

Au cours de ces trois dernières années, le monde évolue dans la tourmente des crises à répétition, avec la série d'émeutes de la faim qui l'ont accompagné. Elle s'est manifestée par une forte augmentation des prix des produits de consommation courante, notamment sur les céréales et les produits laitiers.

Ces augmentations des prix ont rendu les produits alimentaires inaccessibles aux plus démunis, au pays en développement, d'où les émeutes signalées plus haut.

L'ampleur de la crise dans la sous région Ouest africaine est devenue très critique du fait de l'occurrence de la pauvreté, de la situation de conflit ou de post-conflit dans plusieurs pays, du cloisonnement des marchés avec interdiction d'exportation vers les pays voisins, et surtout de la faiblesse stratégique des politiques alimentaires axées sur les importations avec peu de soutien à l'agriculture locale qui n'aurait pas permis d'assurer la sécurité alimentaire des populations

Le Mali, pays agricole par excellence, subi de plein pied la crise actuelle. Des politiques et stratégies sont mises en œuvre pour promouvoir son développement et apporter des mesures correctives appropriées ou les amplifier en fonction des difficultés du moment. Elles sont autant de réponse aux crises actuelles.

2. Politique nationale de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté et éléments de réponse à la crise alimentaire

Le développement économique du Mali est fortement dépendant des stratégies mises en œuvre pour développer son agriculture : Des plans triennaux ou quinquennaux et/ou des stratégies alimentaires, des schémas de développement du Secteur Rural, des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ou de croissance et de réduction de la pauvreté ont-ils été mis en œuvre pour atteindre des objectifs de sécurité alimentaire et de sécurisation des revenus agricoles. Un dispositif de prévention et de gestion de crise alimentaire, mis en place dans le cadre du PRMC, est fonctionnel depuis 1986

Une Loi d'Orientation Agricole (LOA) a été promulguée en septembre 2006. Elle se propose de moderniser l'agriculture et de la rendre compétitive en ciblant de façon prioritaire les exploitations agricoles familiales. Le Programme de Développement Economique et Social (PDES) du Président de la République qui vient s'intégrer au dispositif préexistant est l'élément de réponse à la crise alimentaire qui est devenue finalement une crise économique. En effet, le volet agricole vise un objectif de production céréalière de 10 millions de tonnes en 2012.

L'Initiative Riz avec ses objectifs de production de 1000 000 de tonnes de riz marchand en 2008/09 en est une sous composante qui vise l'autosuffisance en riz.

3. Défis et enjeux du développement agricole et de la sécurité alimentaire

L'agriculture malienne est dominée par les céréales avec 72 % des superficies cultivées. Elle repose en outre sur environ 805 200 exploitations familiales majoritairement de petite taille. En effet, 68% des exploitations ont moins de 5 ha et 18% ont une superficie comprise entre 5 et 10 ha. Seulement 14% des exploitations dépassent 10 ha.

Les systèmes de production sont peu intensifs. Seulement 2% des superficies semées en céréales le sont avec des semences améliorées, 26% des superficies cultivées reçoivent une fumure minérale et 28% seulement des superficies sont labourées à l'aide de la traction animale. Le mode dominant est la culture manuelle fortement consommatrice de main-d'œuvre et de faible productivité.

Malgré ces difficultés, le Développement économique et social du Mali passe par la promotion de l'agriculture qui reste la principale activité pratiquée par les maliens. Elle devra créer des richesses et garantir la nourriture à une population qui croît en moyenne de 2,56% par an avec une consommation moyenne per capita de 214 kg de céréales (ODHD/PNUD, 2007). Le taux d'urbanisation est particulièrement élevé avec 4,6 % par an.

Mais pour faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique, un certain nombre de défis sont à relever.

3.1. Défi de la maîtrise des aléas climatique et de la stabilisation des niveaux de production

La forte sensibilité de la production agricole aux facteurs climatiques rend les niveaux de production instables et très aléatoires. Il convient donc d'affranchir l'agriculture des aléas climatique par la maîtrise de

l'eau à travers les aménagements hydro agricoles et les techniques de conservation des eaux et du sol, la mise au point de variétés et d'itinéraires techniques adaptés aux différentes zones de production, le respect du calendrier agricole et l'utilisation d'intrants et d'équipement agricoles appropriés à l'écologie des zones et au besoins des cultures pratiquées.

- **Défi de la réduction de la pauvreté**

La pauvreté constitue un handicap pour l'accès des producteurs aux facteurs de production et aux innovations techniques qui sont sources d'amélioration de la productivité. En effet, plusieurs études montrent que la pauvreté est essentiellement rurale et importante au Mali.

Les efforts de réduction de la pauvreté doivent se poursuivre à tous les niveaux pour procurer aux producteurs un revenu minimum leur permettant d'acquérir ou de maintenir un niveau de technicité qui soit de nature à leur donner la capacité de réagir aux incitations économiques.

- **Défi de la mobilisation de ressources financières et d'un financement véritable du secteur Agricole**

De 1993 à 1997, l'économie rurale était le secteur privilégié d'investissement. Depuis cette période, la tendance des investissements dans le secteur Primaire est à la baisse. Cependant on assiste en 2008 à un changement de tendance dans l'investissement agricole avec l'offensive de l'initiative riz dans les bassins de production.

La mise en œuvre du volet agricole du PDES nécessite la mobilisation de 1 155 milliards de FCFA avec un niveau de subvention estimé à 432 milliards de FCFA sur cinq ans en faveur des producteurs pour atteindre les objectifs fixés. Ces fonds doivent être mobilisés pour que la modernisation de l'agriculture soit une réalité.

- **Défi de la gestion des risques dans le secteur agricole**

Sécuriser les revenus implique une stabilisation des recettes monétaires provenant des filières agricoles. Les perspectives restent encore limitées pour une assurance récolte/revenu par les compagnies d'assurances implantées au Mali ou les mutuelles. Il semble prématuré, compte tenu du stade de développement de la réflexion des opérateurs de la filière des compagnies d'assurance, d'envisager l'introduction de systèmes de sécurisation des revenus des producteurs à travers les sociétés d'assurance privées installées au Mali. Toutefois la mise en place d'un fonds de calamité se justifie compte tenu des aléas climatiques que subissent en général les filières agricoles.

- **Défi des capacités de stockage, de l'amélioration et de l'entretien continu du réseau routier et pistes rurales.**

Le réseau routier du Mali totalise 18 563 Km sur une superficie totale de 1 241 000 Km², ce qui est considéré comme insuffisant. Sur ce réseau, les routes en très bon état et en bon état font respectivement, 1 541 Km soit 8% et 2 747 Km soit 15 %. Les routes en état passable font 26 % et les routes en mauvais état 50 %.

Les infrastructures de stockage et de commercialisation sont insuffisantes. Toute chose qui bloque la connexion de l'offre et de la demande en produits céréaliers.

- **Défi de la gestion des surplus et de la transformation**

La transformation est sans nul doute le maillon le plus faible du système alimentaire. En effet, l'essentiel des productions est vendu non transformé. Les produits sont livrés sur le marché sous-régional ou international à l'état de matière première. Ce qui ne permet pas de faire de la valeur ajoutée industrielle ou de créer des emplois non agricoles.

L'essentiel des transformations se fait par les femmes dans les ménages de façon artisanale. D'où des pertes importantes de temps et de main d'œuvre.

- Défi de l'amélioration des statistiques agricoles

Des prévisions fiables sur les superficies emblavées et la production nationale disponibles et largement diffusées à temps opportun constituent une priorité d'importance critique dans le domaine de l'analyse des données et l'orientation des décisions et des choix de gestion de la commercialisation et de la sécurité alimentaire.

Il y a lieu de renforcer la fiabilité des prévisions selon la méthode harmonisée de collecte DNA/DNSI/CPS. Les estimations sur les céréales disponibles pour la consommation, les coefficients de conversions appliqués, les pertes sur récoltes, transport et stockage, etc. doivent être mieux estimés.

- Défi de la gestion adéquate de l'économie libérale

Le Mali, à l'instar des autres pays en voie de développement, a entrepris depuis la mise en œuvre des mesures d'ajustement structurel, plusieurs réformes économiques. Les options de développement s'articulent autour du désengagement de l'Etat des domaines de la production, de la commercialisation, de la transformation et de la promotion du secteur privé (SDDR, 2002).

Le dispositif de commercialisation repose par exemple sur un commerce de gros concentré dans les centres urbains relié à un grand nombre d'intermédiaires : collecteurs, assembleurs, demi-grossistes et détaillants.

Il est donc opportun de repenser la stratégie nationale de commercialisation basée essentiellement sur la libéralisation des marchés agricoles où l'offre et la demande détermine les prix par le jeu des acteurs.

- Défi de l'organisation des acteurs

Sur le marché, on note l'absence quasi totale d'organisation fiable des commerçants de produits agricoles. On enregistre quelques regroupements isolés qui se forment très souvent autour d'un objectif de projet d'appui.

Le niveau d'organisation des producteurs est encore plus faible. De ce fait les ventes opérées juste après la récolte constituaient la pratique paysanne dominante dans la zone Office du Niger (71% des exploitations) qui assure près de 80% de la production marchande écoulee sur le marché national et qui détermine le prix du riz sur le marché. Alors que les ventes précoces sont minoritaires dans la zone CMDT (25% des exploitations).

- Défi de la stabilité institutionnelle des politiques de l'Etat

La gestion politique du secteur du développement rural relève de plusieurs structures ministérielles dont le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Elevage et de la Pêche, le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, les Ministères en charge de l'Economie et des Finances, du Commerce et de l'Industrie, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, ... Ceux-ci changent également de configuration : le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement a été restructuré en 3 Ministères et une dizaine de Directions nationales. La gestion des problèmes de sécurité alimentaire a été par le passé confiée au Ministère chargé de l'Administration territoriale, puis au Ministère en Charge des finances, au Ministère délégué à la sécurité alimentaire avant de revenir dans le mandat du Commissariat à la Sécurité Alimentaire. Cette instabilité et pluralité d'intervenants engendrent la dispersion des compétences, des difficultés dans la coordination, dans la recherche d'économie d'échelle et de développement de synergie entre acteurs.

4. Etat des lieux de la commercialisation des céréales au Mali

La gestion du marché céréalier, de l'indépendance au début des années 1980, était basée sur le monopole de l'Etat. En effet, l'office des produits agricoles (OPAM), créé en 1964 avait le monopole sur le commerce des céréales jusqu'à 1981. L'office céréalier était chargé de la collecte au niveau des producteurs regroupés en coopératives (qui jouaient le rôle d'assembleurs et transporteurs de céréales jusqu'au magasins de l'OPAM) et de la distribution dans le pays.

L'Etat fixait les prix à la consommation sans tenir compte des coûts de commercialisation supportés par ses démembrements. En fait l'Etat subventionnait les prix à la consommation en payant la différence entre ce prix et le prix de revient des céréales à l'OPAM. Les consommateurs privilégiés (urbains, fonctionnaires, militaires) avaient accès aux céréales vendues par l'OPAM à des niveaux de prix très bas et suffisamment stables. La majorité des consommateurs étaient obligés de s'approvisionner sur les marchés parallèles qui fonctionnaient à des coûts élevés à cause de leur illégalité (risque de saisie des stocks).

Les conséquences de cette politique :

- Les producteurs étaient pénalisés car les prix payés au producteur n'arrivaient toujours à couvrir leur coût de production. Ce qui limitait leur capacité à faire des investissements productifs. Le manque de motivation des producteurs a conduit à une baisse de la production agricole et des ventes clandestines vers les pays voisins ;
- Avec cette politique, on a assisté à la baisse des exportations et le Mali est passé au statut d'importateur de céréales ;
- La politique de fixation des prix et la mauvaise gestion ont conduit à des déficits importants de l'OPAM. Ce qui a motivé l'adoption du programme de restructuration du Marché Céréalière (PRMC) avec les objectifs suivants :
 - ✓ Le relèvement régulier des prix de céréales au producteur,
 - ✓ La libéralisation du commerce des céréales pour permettre un approvisionnement plus fluide des marchés et un partage plus satisfaisant des rôles entre le secteur public et privé,
 - ✓ Le recentrage du rôle de l'Etat à travers la relecture des missions de l'OPAM, la restructuration des ODR et le transfert progressif des tâches de commercialisation du secteur public au secteur privé et associatif.

Aujourd'hui, le marché est libéralisé à l'intérieur comme à l'extérieur. Les prix sont fixés par les conditions de l'offre et de la demande. Les opérateurs économiques constituent le principal acteur du système de commercialisation.

Les opérateurs assurent la collecte, la distribution et aussi l'importation et l'exportation des céréales. Ils sont organisés en réseaux composés de grossistes, demi-grossistes, d'assembleurs et de détaillants :

- Les assembleurs interviennent dans les zones de production, ils sont le premier maillon de la chaîne du marché
- Les grossistes constituent le deuxième maillon très important du système de commercialisation avec leurs fonctions de regroupage, transport, stockage et le financement de ces différentes activités. Les grossistes jouent un grand rôle dans la distribution de céréales dans le pays à travers les semi-grossistes et les détaillants.
- Les demi-grossistes ont principalement un rôle de distribution. Ils achètent au grossiste et revendent aux détaillants et au consommateur.
- Les détaillants sont le dernier du système. Ils vendent au détail aux consommateurs à revenu limité.

Le système actuel de commercialisation se caractérise par l'existence de surplus commercialisables dans les bassins de production, un marché urbain en pleine croissance, et un système privé de commercialisation qui stimule la production. Cependant, le secteur demeure encore informel avec une faible pratique du stockage consécutive à la limitation du crédit bancaire aux plus gros opérateurs qui assurent le financement du marché.

5. Commercialisation des céréales : orientations et stratégies d'intervention

Une couverture des besoins alimentaires céréaliers très fluctuante, des excédents agricoles inégalement repartis et des crises sur le marché extérieur nécessitent une meilleure gestion des excédents céréaliers régulièrement dégagés dans les grands bassins de production, afin de renforcer la disponibilité et l'accessibilité des céréales qui sont par ailleurs fortement influencées par :

- l'insuffisance des capacités de stockage (infrastructures, moyens financiers) ;
- l'enclavement saisonnier et permanent (le mauvais état des routes et des pistes agricoles)
- le faible revenu des populations
-

5.1. But de la stratégie

Toute stratégie de production doit être soutenue par une stratégie de commercialisation. L'objectif de production de dix millions de tonnes de céréales en 2012 permettra de satisfaire la consommation intérieure et de faire du Mali un exportateur net de céréales dont le riz. Cet objectif doit reposer sur une organisation de la commercialisation basée sur la concertation pour plus de transparence afin de lever les entraves aux échanges, conserver et développer nos avantages comparatifs.

5.2. Objectif général

La Stratégie de commercialisation des excédents céréaliers vise plus généralement à contribuer au renforcement de la disponibilité des céréales dans l'espace sur l'ensemble du territoire et dans le temps sur l'ensemble de l'année, y compris en période de soudure.

5.3. Objectifs spécifiques:

1. Améliorer (soutenir le prix au producteur) les revenus des paysans dans les grands bassins de production
2. Réduire (la forte volatilité des prix) les difficultés d'accès dans les zones de consommation
3. Poser les bases d'une régulation pluriannuelle du marché
4. Promouvoir les exportations des excédents de production.

5.4. Résultats attendus :

Par rapport à l'objectif spécifique n°1

- ❖ **R1/OS1.** : Les producteurs, notamment ceux organisés ont plus et mieux commercialisé. Ils ont tiré profit de la politique de prix au producteur grâce à une meilleure stratégie de vente
- ❖ **R2/OS1.** : Les producteurs ont augmenté leurs capacités financières et économiques. Ils sont en mesure de renforcer les investissements dans les facteurs de production

Par rapport à l'objectif spécifique n°2

- ❖ **R1/OS2.** : Les marchés sont suffisamment et régulièrement approvisionnés :
- ❖ **R2/OS2.** : Les prix céréaliers sont plus stables entre les saisons grâce à l'action modératrice du nouveau système de commercialisation sur la fluctuation intra- annuelle des prix
- ❖ **R3/OS2.** : La situation alimentaire des ménages y compris des ménages dans les zones à risque s'est nettement améliorée

Par rapport à l'objectif spécifique n°3

- ❖ **R1/OS3.** : Le développement des capacités de stockage permet d'étaler le stockage des excédents « gênants » sur plus d'un an

Par rapport à l'objectif spécifique n°4

- ❖ **R1/OS4.** : La contribution du secteur agricole, notamment la branche riz à la croissance économique du pays, s'est améliorée :
- ❖ **R2/OS4.** : La balance des paiements s'est améliorée à travers l'exportation de riz ;

Les axes stratégiques, les objectifs recherchés et les résultats attendus

Par rapport à l'objectif spécifique n°1

- ❖ **R1/OS1: Les producteurs, notamment ceux organisés ont plus et mieux commercialisé. Ils ont tiré profit de la politique de soutien du prix au producteur grâce à une meilleure stratégie de vente :**

Les moyens financiers avancés au producteur, contre la constitution d'un stock consigné dans les entrepôts de la tierce détention ou du warrantage, permettent de régler les besoins les plus pressants et d'étaler la vente des céréales pour des prix plus intéressants

Axe stratégique correspondant : **mise en place de système de regroupement de l'offre de céréales dans les bassins de production et les grandes zones de consommation**

Lignes stratégiques correspondantes :

- Développer un système collectif de mise en marché
 - Développer le système de récépissés d'entrepôts
 - Conception et réalisation d'un programme d'infrastructures adéquates de stockage dans les zones de production excédentaire et de consommation.
- ❖ **R2/OS1: Les producteurs ont augmenté leurs capacités financières et économiques. Ils sont en mesure de renforcer les investissements dans les facteurs de production :**
L'amélioration des revenus permet aux paysans, formés en gestion d'entreprise, de réinvestir les ressources dans les facteurs de production.
Le renforcement des capacités d'organisation du secteur rural a facilité la mise en commun des opérations de commercialisation afin de faire face collectivement aux besoins de production et de valorisation de la production.

Axe stratégique correspondant : **renforcement des capacités des acteurs**

Lignes stratégiques correspondantes :

- Faciliter la mise en relation des commerçants céréaliers et des OPA/organisations faitières
- Renforcer l'encadrement, le conseil rural et la formation des organisations de producteurs dans le domaine de la commercialisation
- Renforcer l'organisation et les capacités des commerçants dans les régions, y compris dans le domaine des importations, en cas de nécessité

Par rapport à l'objectif spécifique n°2

- ❖ **R1/OS2: Les marchés sont suffisamment et régulièrement approvisionnés ;**

La circulation des céréales des zones de stockage vers les centres de consommation est rendu plus dynamique grâce à la circulation de l'information et au fonctionnement des réseaux interprofessionnels de céréaliers

- ❖ **R2/OS2. Les prix céréaliers sont plus stables entre les saisons grâce à l'action modératrice du nouveau système de commercialisation sur la fluctuation intra- annuelle des prix, et**
- ❖ **R3/OS2. : La situation alimentaire des ménages y compris des ménages dans les zones à risque s'est nettement améliorée :**

La circulation normale des céréales des zones de stockage vers les centres de consommations devrait réduire la variation saisonnière des prix et aider à protéger les consommateurs des tendances inflationnistes.

Grâce au renforcement de la diffusion de l'information sur les prix et les marchés, un meilleur niveau de disponibilité et d'accessibilité tout au long des saisons permettent aux populations des zones de consommation de faire face normalement à leurs besoins alimentaires. La surveillance alimentaire selon le dispositif du PRMC devrait servir à atténuer d'éventuelles situations de crise.

Axe stratégique correspondant : **renforcement du système d'information sur les marchés et l'information des acteurs**

Lignes stratégiques correspondantes :

- Renforcer les moyens humains matériels et financiers de l' OMA dans le suivi des marchés et des flux entrants et sortants
- Appliquer la réglementation du commerce en vigueur et effectuer la relecture des textes au besoin
- Poursuivre le désenclavement des bassins de production et de consommation

Axe stratégique correspondant : renforcement de la régulation du marché

Lignes stratégiques correspondantes

- Améliorer le stockage en termes quantitatif et qualitatif (qualité des céréales à la collecte, des infrastructures et équipements de stockage, du conditionnement, efficacité de la gestion) au niveau des OP, des commerçants, l'Etat et ses partenaires ;
- Envisager la mise en place d'un mécanisme de stabilisation et de régulation des prix des produits agricoles (Fonds de régulation, Plateforme de concertation).
- Renforcer les foires hebdomadaires, les bourses de céréales et trouver des outils de pérennisation;
- Mettre en œuvre (en cas de nécessité) le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires en accordant plus de place à l'aide alimentaire projet
- Renforcer l'implication des communes dans la prévention et la gestion crises locales (transfert de la responsabilité du suivi de la gestion des stocks de proximité aux communes)

Par rapport à l'objectif spécifique n°3

❖ **R1/OS3. : Le développement des capacités de stockage permet d'étaler le stockage des excédents « gênants » sur plus d'un an**

Le déploiement de lignes de crédit et de produits financiers telle que la tierce détention et le warrantage devrait permettre de reconduire les stocks dits « gênants » sur les campagnes suivantes et renforcer ainsi la régulation inter- annuelle compte tenu des fluctuations de la production à la séquence d'une année sur deux. Ce qui va poser les bases d'une régulation pluriannuelle du marché.

Axe stratégique correspondant : prise en compte la vision de faire du Mali une puissance agricole en lien avec la politique agricole commune de l' UEMOA, de la CEDEAO (les Echanges régionaux et internationaux : gestion des flux, accords internationaux, norme de qualité, compétitivité).

Lignes stratégiques correspondantes :

- Appuyer l'exportation à travers l'amélioration de la qualité des produits, le respect des normes et des accords régionaux
- Faire la promotion des PME dans l'agro-alimentaire (montage de projets, financement, formation en gestion des projets) ;
- diversifier l'utilisation des céréales et des sous- produits (aliments bétail, volaille)

Par rapport à l'objectif spécifique n°4

❖ **R1/OS4. : La contribution du sous secteur céréalier, notamment la branche riz à la croissance économique du pays, s'est améliorée, et**

❖ **R2/OS4. : La balance des paiements s'est améliorée à travers l'exportation de riz ;**

La forte demande sur le riz s'accompagne de prix suffisamment rémunérateurs, ce qui va notablement améliorer le revenu du producteur et contribuer à l'augmentation durable de la production

La forte demande du riz produit au Mali sur les marchés des pays voisins va considérablement améliorer la balance commerciale du Pays.

Axe stratégique correspondant : **cf. axes précédents + renforcement du financement de la commercialisation et des acteurs**

Lignes stratégiques correspondantes

- Mettre en place un fonds de garantie (Etat, PTF, acteurs) bancaire en soutien à la commercialisation des céréales
- Promouvoir le warrantage et la tierce détention en vue d'éviter aux producteurs le bradage à la récolte ;
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs (producteurs et commerçants) dans le montage des dossiers de prêt bancaire ;
- Faciliter l'accès au crédit de commercialisation au secteur privé, au secteur rural et aux producteurs organisés

5.5. Principes directeurs dans la conception de la stratégie

La recherche des résultats attendus demande l'observation de quelques principes :

- **Cohérence des stratégies de commercialisation et de production agricole :**

En définitive, la force de la stratégie de commercialisation réside dans la volonté du gouvernement du Mali portée vers l'augmentation de la production céréalière. D'ici là, la commercialisation porte sur les excédents céréaliers réguliers dégagés dans les principaux bassins de production (riz, maïs, mil /sorgho, blé). C'est la fluctuation des excédents dans ces zones qui conditionne l'instabilité de la couverture des besoins au niveau national ;

- **Concertation permanente multi- acteurs et inter- Institutionnelle :**

Sur la base de l'exemple du PRMC :

- Un programme/processus dans la durée où le consensus est la règle systématique à tous les niveaux de concertation ;
- Des outils financiers des différentes contributions avec un transfert progressif vers la partie malienne sans que soient remises en cause les règles de concertations

- **Adhésion des partenaires au développement à quelques changements :**

Le souci d'ouvrir l'accès à la nourriture pour une masse importante de personnes vulnérables (la moitié de la population malienne), dans un contexte de prolifération de crises, fait que le rôle de l'Etat dans la sécurité alimentaire reste une question fondamentale de réflexion. Même si, le désengagement de l'Etat des activités productives et commerciales au profit des opérateurs privés a atteint des acquis indéniables, les concepts de désengagement de l'Etat devraient être revus dans un sens plus positif. Le partage des rôles et des responsabilités doit tenir compte de la capacité de chaque acteur à assurer efficacement certaines fonctions et certains services dans le nouveau contexte des grands déséquilibres.

- **La nécessité de la mise en commun des actions des organisations faitières et le développement de réseaux interprofessionnels.**

5.6. Rôles et responsabilités des acteurs (Axes d'interventions / Actions / Sous actions / Acteurs) :

Axe stratégique n°1 : mise en place d'un système de regroupement de l'offre de céréales dans les bassins de production et les grandes zones de consommation		
Actions	Sous actions	Acteurs
1. <u>développer un système collectif de mise en marché</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recenser les OPA et leurs faitières et évaluer leurs capacités de stockage ❖ Développer les infrastructures de stockage des producteurs dans les grands bassins ❖ Recenser les commerçants et évaluer leurs capacités de stockage ❖ Développer les infrastructures de stockage des commerçants, des associations/coopératives dans les zones de consommation ❖ Former et spécialiser les agents de la DNCC au contrôle et l'évaluation des stocks 	<p>DNA/APCAM</p> <p>DNA/APCAM</p> <p>DNCC/CCIM</p> <p>DNCC/CCIM/CT</p> <p>DNCC</p>
2. <u>développer le système de récépissés d'entrepôts</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer le financement de la commercialisation à travers la mise en place d'un fonds de garantie, de la tierce détention et du warrantage ❖ Faire l'évaluation de l'expérience du PRMC en matière de crédit et en valoriser les acquis 	<p>CSA/ PTF, Banques/Op/privés</p> <p>CSA/ST-PRMC</p>
3. <u>concevoir et réaliser un programme d'infrastructures adéquates de stockage</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Déterminer les objectifs de production et de commercialisation de la campagne 2009/2010 et des prochaines années ❖ Confirmer les objectifs de commercialisation des OPA et leurs faitières ❖ Confirmer les objectifs de commercialisation des commerçants 	<p>DNA/DNSI</p> <p>DNA/APCAM</p> <p>DNA/DNCC/CCIM/A PCAM</p>
Axe stratégique n°2 : renforcement des capacités des acteurs		
Actions	Sous actions	Acteurs
<p>1. <u>Promouvoir le développement des organisations de mise en marché collectif</u></p> <p>2. <u>Faciliter la mise en relation des commerçants et des organisations paysannes faitière</u></p> <p>3. <u>Renforcer l'encadrement, le conseil rural et la formation des opérateurs ruraux et urbain</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recenser les services spécialisés en conseils et prestations en matière de commercialisation ❖ Identifier les besoins de formation des services prestataires (en tierce détention et en warrantage, gestion de crédit, gestion de stocks, etc.) ❖ Planifier des programmes de formation des services prestataires en matière de commercialisation ❖ Renforcer les dotations en ressources humaines pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'encadrement des producteurs ○ l'encadrement des acteurs de la commercialisation ○ le besoin de faire des recherches spécifiques sur les filières, coûts de production analyse des marchés, détermination des stocks ❖ Identifier les besoins de formation des OPA et leurs 	<p>CSA/DNCC/APCAM</p> <p>CSA/DNCC</p> <p>CSA/DNCC</p> <p>CSA/OPAM/CCIM/A PCAM</p> <p>IER /APCAM</p> <p>CSA/OPAM/CCIM/A</p>

	<p>faïtières</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les besoins de formation des commerçants ❖ Planifier des programmes de formation des OPA /leurs faïtières et des commerçants en matière de commercialisation 	<p>PCAM/DNCC</p> <p>CSA/OPAM/CCIM/A PCAM/DNCC</p>
Axe stratégique n° 3 : promotion de la valorisation des céréales locales		
Actions	Sous actions	Acteurs
<p><u>1. promouvoir le développement de la transformation industrielle des céréales locales</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Faire le répertoire des unités de transformation ❖ Identifier les besoins des unités de transformation ❖ Planifier des actions d'appui (crédit, formation, etc.) ❖ Développer les capacités des opérateurs potentiels en création et gestion d'entreprise de transformation /valorisation des céréales locales ❖ Collecter et diffuser l'information technologique ❖ Collecter et diffuser les informations sur les opportunités de marché au niveau national et dans la sous région 	<p>CSA/DNI/CCIMCSA /DNI/CCIM</p> <p>CSA/DNI/projet et Services spécialisés</p> <p>DNI/FNAM/Opérateurs</p> <p>OMA/CCIM/APCAM</p>

Axe stratégique n° 4 : renforcement du système d'information sur les marchés et l'information des acteurs		
Actions	Sous actions	Acteurs
<p><u>1. renforcer les moyens humains, matériels et financiers de l' OMA dans les suivi des marchés et des flux entrants et sortants</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mobiliser plus de ressources financières pour renforcer les capacités d'intervention de l'OMA ❖ Améliorer la fiabilité des statistiques sur les prévisions des récoltes ❖ Revoir le taux de reconversion des récoltes en ressources disponibles ❖ Suivre les stocks paysans 	<p>CSA/PTF/APCAM/C CIM/DNCC</p> <p>DNA/DNSI</p> <p>DNA/DNSI</p> <p>DNA/DNSI</p>
<p><u>2. appliquer la réglementation du commerce en vigueur et effectuer la relecture des textes au besoin</u></p> <p><u>3. poursuivre le désenclavement des bassins de production et des zones de consommation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre l'accent sur la sensibilisation, la formation et le recours aux mesures incitatives pour amener les acteurs à un changement de comportement vis-à-vis de la réglementation ❖ Appliquer ensuite au besoin les sanctions prévues avec toute la rigueur ❖ Mettre en place un système léger de suivi des filières ❖ Désenclaver prioritairement les centres excédentaires et les zones fragiles par rapport aux principaux axes de collecte et de distribution 	<p>CSA/DNCC</p> <p>DNCC</p> <p>IER/APCAM</p> <p>DNA/PNIR/AGETIER</p>
Axe stratégique n°5: renforcement de la régulation du marché		
Actions	Sous actions	Acteurs

<p><u>1. améliorer le stockage en termes quantitatif et qualitatif au niveau des OP, des commerçants, l'Etat et ses partenaires</u></p> <p><u>2. envisager la mise en place d'un mécanisme de stabilisation et de régulation des prix des céréales</u></p> <p><u>3. Renforcer les foires hebdomadaires, les Bourses de céréales et trouver des outils de pérennisation</u></p> <p><u>4. Maintenir le dispositif global d'intervention en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires en accordant plus de place à l'aide alimentaire projet</u></p> <p><u>5. Renforcer l'implication des communes dans la prévention et la gestion des crises locales (transfert de la gestion du stockage de proximité aux communes)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sensibiliser, former les acteurs dans le respect strict des règles, principes, normes de stockage, conditionnement, homologation, contrôle des poids et mesures des céréales ❖ Renforcer les capacités des gérants d'entrepôts sous tierce détention ou warrantage ❖ Elaborer la structure des prix de référence sur la base des coûts de production locale et à l'exportation ❖ Définir un prix d'achat minimum sur la base des coûts de production que l'Etat peut garantir (politique du récépissé d'entrepôt) ❖ Privilégier le soutien à la production ❖ Maîtriser les coûts des intrants et des facteurs exogènes à la production ❖ Etablir un cahier de charges entre l'Etat, les producteurs et les commerçants ❖ Déterminer et communiquer sur les interventions programmées de l'Etat dans le financement des intrants avant le début de chaque campagne ❖ Sensibiliser et inciter les opérateurs à mieux s'organiser pour renforcer le regroupement de l'offre et mettre en place de mesures de prise en charge/ pérennisation des échanges ❖ Poursuivre l'intégration de l'aide alimentaire dans les projets et programmes de développement durable ❖ mise en œuvre des programmes ciblés, en cas d'urgence alimentaire, pour les populations vulnérables dans les zones à risque ❖ envisager des études sur le transfert effectif de la gestion des stocks (BC) de proximité aux communes 	<p>CSA/DNCC/OPAM/DNA/ANSSA</p> <p>CSA/OPAM/Banques/Services spécialisés</p> <p>CSA/PROMISAM/DNA/IER</p> <p>APCAM/CCIM services financiers de l'Etat</p> <p>DNA</p> <p>DNA/APCAM/CCIM</p> <p>CSA / DNA/APCAM/CCIM</p> <p>CSA / DNA/ APCAM/ONG</p> <p>CSA/PRMC/UE/ONG</p> <p>CSA/PRMC/PAM/ SAP/ONG</p> <p>CSA/ MATCL</p> <p>CSA/ MATCL</p>
<p><u>Axe stratégique n°6 : échanges régionaux et internationaux</u> (prise en compte de la vision de faire du Mali une puissance agricole en lien avec la politique agricole commune de l' UEMOA, de la CEDEAO, OMC) : gestion des flux, accords internationaux, normes de qualité, compétitivité</p>		
<p>Actions</p>	<p>Sous actions</p>	<p>Acteurs</p>
<p><u>1. appuyer l'exportation à travers : le regroupement de l'offre et son étalement dans le temps, l'amélioration de la qualité des produits, le respect des normes et des accords régionaux</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sensibiliser, former les acteurs dans l'amélioration de la compétitivité des produits ❖ Maitriser de façon concertée les exportations ❖ Maintenir en veille le processus d'élaboration des normes et standards en concertation avec les 	<p>CSA/DNCC/ANSSA Services privés spécialisés</p> <p>DNCC/MATCL</p> <p>DNCC/CCIM/DNI/APCAM</p>

	<p>différents acteurs des filières.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Faire appliquer des normes et standards de qualité conformes aux besoins du marché régional ❖ Elargir le marché d'exportation et sécuriser les principaux débouchés ❖ Appuyer les organisations paysannes dans la recherche de marchés dans les pays voisins ❖ Aider au développement de relations contractuelles entre les opérateurs maliens et leurs partenaires des pays voisins (industriels de l'alimentation animale en particulier). 	<p>DNCC/DNI</p> <p>DNCC/CCIM/APCAM</p> <p>DNCC/DNA /APCAM</p> <p>DNCC/CCIM/APCAM/DNI</p>
<p><u>2. faire la promotion des PME dans l'agro alimentaire (montage de projet, financement, formation en gestion de projet)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Planifier des programmes de formation à l'intention des transformateurs céréaliers ❖ Collecter et diffuser les informations sur les opportunités de marché dans la sous région ❖ Appuyer les organisations paysannes dans la mise en place d'unités de transformation des céréales et, conjointement, amélioration de la qualité des denrées produites ❖ Equiper les producteurs en moyens de transport 	<p>CSA et services privés /ONG</p> <p>OMA/CCIM</p> <p>DNA/APCAM/DNI/DNCC</p> <p>DNA/DNT/APCAM</p>
<p><u>3. diversifier l'utilisation des céréales et des sous produits (aliments bétail, volaille)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre les opérateurs céréaliers, notamment les OPA et leurs faitières, en relation avec les organisations professionnelles d'éleveurs 	<p>CSA/APCAM/DNPIA</p>

Axe stratégique n°7 : renforcement du financement de la commercialisation et des acteurs

Actions	Sous actions	Acteurs
<p><u>1. mettre en place un fonds de garantie bancaire en soutien à la commercialisation des céréales</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Concertations des acteurs : Etat, PTF, Banques, CCIM, APCAM, représentants organisations producteurs et commerçants, services prestataires (stockage, gérance d'entrepôts, formation, etc.) en vue d'étudier la faisabilité du Fonds 	<p>CSA/PTF/BANQUES /APCAM/CCIM/</p>
<p><u>2. Promouvoir le warrantage et la tierce détention</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etudier les capacités actuelles des prestataires et les possibilités de renforcement de leurs interventions dans la gestion des entrepôts de nantissement 	<p>CSA/PTF/BANQUES /APCAM/CCIM/Services spécialisés</p>
<p><u>3. Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des opérateurs (producteurs et commerçants)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Aider les opérateurs à maîtriser les techniques d'élaboration de plans d'affaires dans le domaine de la commercialisation 	<p>CSA et services spécialisés</p>
<p><u>4. Faciliter l'accès au crédit de commercialisation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etudier les voies et moyen d'incitation des banques à ouvrir le crédit aux opérateurs de la commercialisation ❖ Faciliter les conditions d'accès au crédit (délai d'instruction des dossiers, garanties, échéances....) 	<p>CSA/Banques /PTF</p> <p>CSA/Banques /PTF</p>

5.7 Les Action prioritaires

Pour la campagne 2009-2010 par zone de production

(Riz, Maïs, Blé, mil/sorgho et fonio):

- **Déterminer les objectifs de production,**
- **Déterminer les objectifs de commercialisation,**
- **Déterminer les objectifs de financement,**
- **faire un budget et un compte d'exploitation prévisionnels afin de faire des projections sur le coût de revient réel du kG :**
 - Recenser les OPA et leurs faïtières au niveau des bassins de production et évaluer leurs capacités de stockage, leurs besoins de financement ;
 - Elaborer le répertoire des commerçants céréaliers, évaluer leurs capacités de stockage et leurs besoins de financement ;
 - Recenser les services spécialisés en matière de prestation (gérance d'entrepôts, formation, courtage, etc.) ;
 - Elaborer la structure des prix sur la base des coûts de production locale et à l'importation ;
 - Définir un prix d'achat minimum sur la base des coûts de production que l'Etat peut garantir :
 - Maîtriser les coûts des intrants et des facteurs exogènes à la production ;
 - Déterminer et communiquer sur les interventions possibles de l'Etat dans le financement ou l'acquisition des intrants;
- **Etablir un cahier des charges entre l'État, les producteurs et les commerçants en début de campagne ;**
- **Confirmer les objectifs de commercialisation des OPA et les mettre en relation avec les commerçants céréaliers à travers un cadre de concertation ;**
- **Mettre en place le système de récépissés de dépôt de stocks en tierce détention ou en warrantage ;**
- **Assurer le financement de la commercialisation (crédit à travers un Fonds de garantie, Warrantage et Tierce détention).**

5.8 Cadre institutionnel de pilotage et de coordination

Les problèmes de commercialisation ou d'une manière générale les questions d'écoulement des produits agricoles ne peuvent pas être dissociées de celles de la production. Ces deux sphères d'activités se conditionnent et s'influencent mutuellement. C'est pourquoi nous suggérons que le cadre de discussion des questions de production agricole soit également celui de la commercialisation.

Compte tenu de la forte implication des départements ministériels dans les questions de commercialisation, la mise en place d'un comité interministériel s'avère nécessaire. Il aura pour mission de concevoir et de veiller à la mise en œuvre de la stratégie de commercialisation sous la supervision du Conseil supérieur de l'agriculture.